



"L'important n'est pas de convaincre mais de donner à réfléchir"

Chères brulaisiennes, chers brulaisiens,

En ce début de période estivale, avec les membres du 4 C (Comité Consultatif Communal de Communication), nous avons le plaisir de vous apporter un éclairage succinct sur l'actualité municipale et intercommunale.

La crise sanitaire n'est toujours pas terminée que nous devons désormais faire face à une crise d'une toute autre nature : le retour d'une inflation inédite. Selon l'estimation provisoire de l'INSEE, les prix à la consommation auraient bondi de 5,8% sur les douze derniers mois, tirés entre autres par l'envolée de 33% des prix de l'énergie. Ils sont l'une des conséquences directes du conflit ukrainien, mais pas que...

L'inflation se propage désormais à toutes les matières premières et, in fine, sur tous les biens de consommation, tout particulièrement l'alimentation et les matériaux de construction. A ce contexte, se rajoutent des difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs.

Personne n'est épargné, ni les ménages, à fortiori les plus modestes d'entre nous, ni la collectivité. C'est dans ce contexte contraignant que nous avons voté le budget en mars dernier en essayant d'engager des investissements nécessaires pour tous sans hypothéquer la santé financière de la commune.

Gardons espoir, ce n'est pas parce que les nuages s'amoncellent au-dessus de nos têtes qu'il faut nous résigner. Bel été à tous !

Le maire,

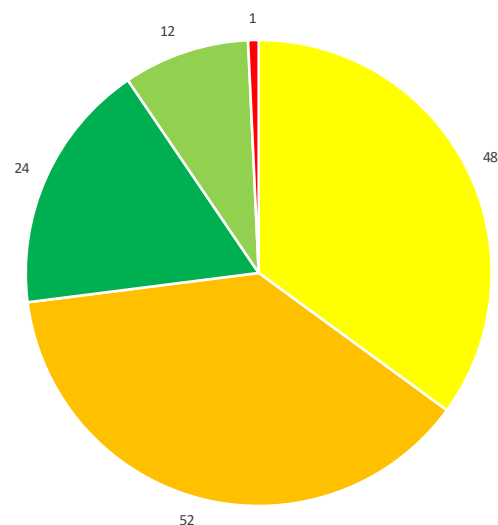
Hugues RAFFEGEAU

1. ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF : BILAN DES CONTROLES OPERES SUR 2021

Courant 2021, VHBC, organisme compétent en matière d'assainissement non-collectif a procédé au contrôle de 137 habitations sur la commune. 14 autres l'ont été sur la période 2018-2022 dans le cadre de cessions immobilières. Les résultats sont largement perfectibles puisque dans le premier groupe, seules 36 installations d'assainissement sont réellement conformes. Toutes les autres sont par opposition non-conformes avec des degrés divers, le degré ultime étant l'absence d'installation. Sur le deuxième groupe (maisons vendues), elles étaient également toutes non-conformes.

Conformément à l'arrêté ministériel du 27 avril 2012, les maisons non-pourvues d'installation et celles dont l'installation présente un danger pour la santé des personnes ont l'obligation de se mettre en conformité dans le délai d'un an pour les premières et 4 ans pour les secondes, délai ramené à un an en cas de vente.

Contrôle de bon fonctionnement Année 2021



- Installation NON CONFORME car incomplète, sous-dimensionnée ou dysfonctionnement
- Installation NON-CONFORME présentant un danger pour la santé des personnes
- ABSENCE DE NON CONFORMITE
- ABSENCE DE NON CONFORMITE - défauts d'entretien ou une usure
- INSTALLATION NON CONFORME - absence d'installation

2. UN BUDGET PRUDENT

Le conseil municipal s'est réuni le 22 mars dernier pour approuver les comptes 2021 et voter le budget primitif 2022.

Comptes administratifs 2021

Le budget communal est scindé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante avec en dépenses principalement les frais de personnel, l'entretien du domaine public, les frais de scolarité, les subventions aux diverses associations, les intérêts de la dette, et en recettes, les impôts locaux, les dotations de l'Etat et les locations appelées sur les logements communaux notamment.

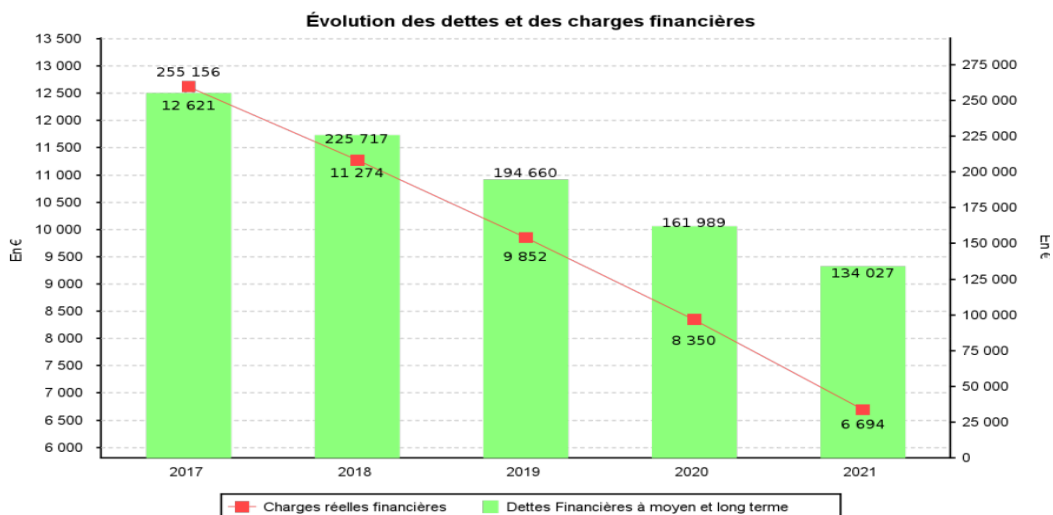
Comme l'an passé, l'année écoulée se caractérise par une légère augmentation des charges en grande partie compensée par une augmentation des dotations de l'Etat. La section dégage un excédent de 113 075,80 €. Cumulé aux résultats antérieurs et après déduction de la part affectée à l'investissement, le résultat de clôture s'établit à 586 339,90 €.

La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur patrimoniale de la commune. Cette section comporte, pour l'essentiel, en dépenses, les travaux neufs et les grosses réparations, les acquisitions de terrains et d'immeubles ainsi que les remboursements du capital des emprunts et, en recettes, les subventions d'investissement, les ventes de terrains et d'immeubles, les remboursements de TVA et l'excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement.

Contrairement à 2020, année de transition avec les élections, plusieurs projets ont été aboutis en 2021 (tracteur et matériels, maison Monnier, terrains, pergola café, etc...), tous autofinancés sur fonds propres et subventions. Le résultat de la section est logiquement déficitaire de 81 400,44 €. Cumulé aux déficits antérieurs de la section, le résultat de clôture apparaît déficitaire de 134 859,84 €.

Le résultat global correspondant au cumul des deux sections s'élève à 451 480,06 €.

Parallèlement, sans emprunt nouveau depuis 2015, la commune poursuit son désendettement. Au 31 décembre dernier, le capital restant dû, tous emprunts confondus s'établissait à 134 027 €, soit à peine un peu plus qu'une année de capacité d'autofinancement (CAF). Autrement dit, la commune pourrait quasiment solder tous ses emprunts en un an, sans porter préjudice aux 450 000 € de réserves constituées.



A l'unanimité hors présence de M. le maire (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 est équilibré en recettes et en dépenses aussi bien dans la section de fonctionnement (896 105 €) que la section d'investissement (943 941 €). Il se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	115 900 €	Report résultat de fonctionnement 2021	451 480 €
Charges de personnel et frais assimilés	116 300 €	Atténuations de charges	500 €
Atténuations de produits	14.577 €	Produits divers	5 000 €
Autres charges de gestion courante	163 600 €	Impôts et taxes	224 470 €
Charges financières	7 000 €	Dotations, subventions et participations	167 645 €
Dépenses imprévues	26 528 €	Autres produits de gestion courante (loyers)	47 000 €
Amortissements	9 200 €	Produits financiers	10 €
Provisions	3 000 €		
Virement à la section d'investissement	440 000 €		
Total	896 105 €	Total	896 105 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Remboursement emprunts et dettes assimilées	37 000 €	Virement de la section de fonctionnement	440 000 €
Immobilisations incorporelles + dépenses imprévues	26 081 €	Dotations fonds divers et réserves	145 146 €
Construction salle annexe mairie	370 000 €	Subventions d'investissement	169 682 €
Acquisitions foncières	160 000 €	Emprunts et dettes assimilées	180 000 €
Aire de jeux	40 000 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 113 €
Commerce (frais maîtrise d'œuvre)	30 000 €		
Voirie et aménagement de sécurité	25 000 €		
Rénovation thermique Salle polyvalente	20 000 €		
Extension atelier technique	15 000 €		
Réhabilitation bâtiments communaux	15 000 €		
Carte communale	15 000 €		
Restructuration mairie	10 000 €		
Autres investissements	46 000 €		
Report déficit d'investissement 2021	134 860 €		
Total	943 941 €	Total	943 941 €

L'investissement majeur concerne la construction de la salle annexe mairie pour 370 000 € TTC si l'on y adjoint la rénovation thermique de la salle polyvalente. Vient ensuite la constitution d'une réserve foncière à des fins de viabilisation, la création d'une aire de jeu, les frais d'études préalables à l'agrandissement du commerce, etc...

Bien que facultatif au regard des réserves de la commune, un emprunt de 180 000 € a été budgétisé pour financer les travaux de la salle. Une somme importante mais dont la commune a tout à fait la capacité d'honorer. Or, depuis le vote du budget, nous avons eu l'agréable information d'une subvention complémentaire de 133 852,40 € du Département au titre du Fonds de Solidarité Territorial. Une somme qui viendra réduire le capital emprunté.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 1)

Les taux de la taxe foncière restent inchangés pour cette année : 37,05% sur le foncier bâti et 46,98% sur le foncier non bâti.

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le conseil municipal du 24 mai a voté les montants de subvention suivants :

- l'ACCA de Les Brulais : 400 €
- l'association Sports Loisirs Brulaisiennes : 300 €
- l'association le Souffle : 300 €
- l'ABMAGEOR : 300 €
- l'association Tous Ensemble : 200 €
- l'association sportive USLBC : 300 €

4. PROJET EOLIEN DE QUELNEUC : UNANIMITE DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LE PROJET

Nous sommes nombreux à avoir découvert fin 2021 l'installation d'un mât de mesure du vent sur la commune voisine de Carentoir-Quelneuc en co-visibilité directe avec les hameaux implantés au sud de la commune. Renseignements pris par un habitant auprès de la mairie de Carentoir-Quelneuc, un projet de 5 éoliennes est envisagé et peut-être même davantage.

Sur le fond, la pertinence de l'énergie éolienne interpelle : une énergie intermittente, onéreuse, à l'empreinte carbone et environnementale douteuse. Nombre de riverains d'éoliennes déjà installées se plaignent de troubles de tranquillité, voire de santé. Quant à l'impact dans le paysage, il faut aimer...

Sur la forme, on voudrait nous mettre devant le fait accompli que l'on ne s'y prendrait pas autrement... Coutumiers du fait, les promoteurs éoliens démarchent les propriétaires fonciers dans les zones rurales éloignées d'au moins 500 mètres de toutes habitations. Avec des loyers défiant toute concurrence, ces derniers s'empressent de faire signer des promesses de bail emphytéotique aux propriétaires et exploitants. Problème : au terme du bail, se pose inéluctablement la question du démantèlement. Avec de tels baux, c'est aux propriétaires que reviendra la charge du démantèlement. Quand on voit ce que représentent les ruines dans les hameaux, on imagine le sort de ces éoliennes dans 20 ans...

Plus globalement, l'urgence climatique nous impose de limiter nos émissions de gaz à effet de serre. Pas sûr que l'on y parviendra en voulant sortir en même temps du nucléaire. Un simple exemple : la centrale de Fessenheim, la plus vieille de France, fermée en 2020, produisait 11,9 TWh par an. Si on imagine remplacer Fessenheim par les éoliennes plus modernes et plus puissantes (d'une puissance moyenne de 3MW), en considérant que ces dernières fonctionnent à 21% de leur capacité (les statistiques sont implacables), il faudrait implanter 1 900 éoliennes. Est-ce cela que nous voulons ?

A l'unanimité, le 24 mai dernier, le conseil municipal de la commune a délibéré en défaveur de ce projet. Les conseils municipaux de Comblessac et Saint-Séglin ont délibéré dans le même sens.

Ce sujet vous interroge ? Une réunion publique d'information est organisée par la SEEP (Sauvegarde Environnement et Patrimoines Bretons) le **vendredi 8 juillet à 19h** à la salle polyvalente de Comblessac.



5. RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES

Les 10 et 24 avril dernier ont eu lieu les deux tours de l'élection présidentielle. Les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

	France	Ille-et-Vilaine	Les Brulais
<i>Participation</i>	73,69%	79,08%	80,94%
E. Macron	27,85%	34,50%	24,50%
M. Le Pen	23,15%	17,06%	35,43%
JL Mélanchon	21,95%	22,20%	15,56%
E. Zemmour	7,07%	4,60%	5,96%
V. Pécresse	4,78%	4,39%	6,95%
Y. Jadot	4,63%	7,14%	1,32%
J. Lassale	3,13%	2,34%	2,65%
F. Roussel	2,28%	2,13%	2,98%
N. Dupont-Aignan	2,06%	1,77%	2,98%
A. Hidalgo	1,75%	2,34%	0,33%
Ph. Poutou	0,77%	0,90%	0,99%
N. Arthaud	0,56%	0,63%	0,33%

2^{ème} tour :

	France	Ille-et-Vilaine	Les Brulais
<i>Participation</i>	71,99%	78,10%	83,03%
E. Macron	58,55%	70,94%	41,38%
M. Le Pen	41,45%	29,06%	58,62%

Dans la foulée, et avec une bien moindre participation, ont eu lieu les élections législatives les 11 et 19 juin. Les résultats de la 4^{ème} circonscription de Redon dont nous dépendons sont les suivants :

1^{er} tour :

	4 ^{ème} circonscription	Les Brulais
<i>Participation</i>	50,55%	52,20%
M. Hignet	32,61%	19,17%
A Patault	29,78%	21,76%
G. Orain	17,49%	34,72%
J. François	7,88%	17,62%
M. Bleivas	2,68%	1,04%
G. Desmoulin	2,46%	0%
C. Blateron	1,61%	0,52%
V. Oliviero	1,55%	1,04%
S. Tetaud	1,13%	1,55%
S. Chirazi	1,02%	0%
J. Devriendt	0,98%	2,07%
L. Hautier	0,47%	0,52%
C. Lohyn	0,33%	0%

2^{ème} tour :

	4 ^{ème} circonscription	Les Brulais
<i>Participation</i>	50,92%	49,35%
M. Hignet	50,36%	45,40%
A Patault	49,64%	54,60%

6. VHBC : OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Depuis fin 2021, Vallons de Haute Bretagne Communauté a lancé une étude pour mettre en œuvre sur le territoire intercommunal une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette étude dresse un diagnostic de l'habitat sur le territoire et en définit une stratégie avec des objectifs d'amélioration sur différentes thématiques.

Grâce à cette opération, l'ensemble des ménages éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pourront bénéficier de subventions et d'un accompagnement gratuit pour la réalisation de travaux dans leurs logements. De nombreux travaux sont pris en charge, qu'il s'agisse de répondre à la fois à la performance énergétique des logements, mais aussi à leur adaptation liée à l'âge ou encore dans le cas de réhabilitation de logements dégradés ou en faveur de la diminution de la vacance. Que vous soyez propriétaire occupant, propriétaire bailleur ou futur acquéreur, l'OPAH est faite pour vous accompagner dans vos projets !

En attendant, vous pouvez prendre contact avec l'espace Rénov'Habitat qui vous informe et vous accompagne gratuitement dans vos projets au 02 99 57 02 20.

7. INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour l'année 2022-2023, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional Breizhgo est ouverte depuis fin mai. La date limite des inscriptions est fixée au 18 juillet 2022. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

Cette inscription se déroule en ligne à l'adresse suivante : <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>.

Pour répondre aux questions des familles, la Région Bretagne a mis en place une foire aux questions permettant de trouver des réponses aux principales questions relatives à l'inscription scolaire sur son site www.breizhgo.bzh

Les familles paieront pour l'ensemble de l'année scolaire 120 € pour le 1er et le 2ème enfant transportés puis 50 € pour le 3ème. La gratuité s'appliquera à partir du 4ème enfant.

8. RECRUTEMENT D'AIDES-SOIGNANTS

Le Service de soins infirmiers à Domicile (SSIAD) de Plélan-le-Grand nous a alerté sur la difficulté de recrutement d'aides-soignants pour l'été. Ce service ne parvient plus à capter de candidatures. Il a été dans l'obligation de réduire le nombre de patients accompagnés afin de limiter les risques de rupture de soins.

Pour plus de renseignements appelez la directrice du SSIAD, Mme GOVEN Isabelle :
02 99 06 90 44

9. ADMR

L'ADMR intervient auprès des personnes de tous âges. Les services ADMR sont qualifiés pour intervenir auprès de la petite enfance, des familles, des personnes retraitées, des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du département. Ils développent des prestations diverses et adaptées aux besoins des personnes (ménage, repassage, garde d'enfant, aide au lever et au coucher)

L'ADMR de Maure-de-Bretagne recrute. Pour les rejoindre, envoyez un CV et une lettre de motivation à l'ADMR – 8 Rue Frère Cyprien – 35330 Val d'Anast – 02 99 34 87 76 - Maure.asso@admr35.org

10. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Six jeunes de la commune se sont réunis pour former le conseil municipal des jeunes.

Il se prépare à se mettre en action à partir du mois de septembre.

Des idées germent déjà : balade zéro déchet, journée sportive, participation aux commémorations de la commune ...

Une date de réunion sera prochainement annoncée sur PanneauPocket.



11. LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAMILIALES (l'hébergement temporaire)

Une feuille de route relative aux violences familiales traite maintenant de ce sujet. VHBC s'est engagé en mettant en place un dispositif animé par un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). La commune est représentée dans cette instance.

Une des thématiques abordées traite spécifiquement de l'hébergement temporaire.

L'objectif premier est d'accompagner les personnes et d'ouvrir à toute personne des droits et une accession rapide (délais de 3 mois) à un logement autonome ou à un autre dispositif d'hébergement.

Cela concerne QUI ?

Personne seule, couple ou famille, issues des communes de VHBC

Personne(s) majeure(s) en situation régulière

Personne(s) sans animaux

Personne(s) hébergée(s) de manière précaire

Personne(s) en situation de séparation conflictuelle, de rupture familiale

Personne (s) en besoin de relogement

Et toutes autres situations de grandes difficultés liées au logement.

COMMENT ?

Les demandes sont transmises par les travailleurs sociaux ou les mairies à l'association AIS35 ou VHBC

Une cellule d'attribution prend la décision de l'accueil

Le travail de l'AIS s'effectuera en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux

Durée de l'hébergement maximum de 3 mois (1 mois renouvelable 2 fois)

Participation financière de 60 €/ mois et caution de 150€ (ou 10% des ressources).

PARC DE LOGEMENTS

Un T3 au 2ème étage (sans ascenseur) à GUICHEN : accueil possible 1 à 4 personnes

Un T4 à Maure-de-Bretagne/Val d'Anast : accueil de 1 à 6 personnes. Accès PMR (personne à mobilité réduite).

Le CCAS de la commune se propose si besoin de recevoir toute requête en la matière et compléter ces informations.

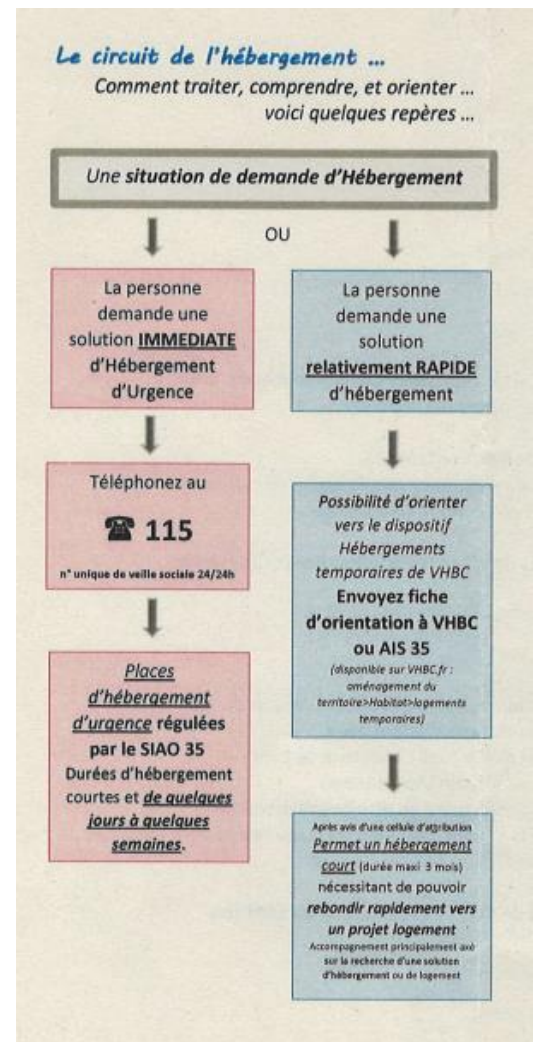
12. VIE ASSOCIATIVE

REDEMARRAGE DE L'ABMAGEOR AU PROFIT DU TELETHON

L'association ABMAGEOR (Aide Brulaisienne aux Maladies Génétiques et Orphelines) s'est réunie samedi 11 juin afin de préparer ses actions au profit du Téléthon 2022. L'équipe a donc décidé de faire une journée d'action le 24 septembre prochain qui se terminera par un repas « Couscous » à la salle polyvalente de Les Brulais.

Nous vous informerons dans les prochaines semaines des activités prévues et des modalités d'inscription à cette journée.

L'association recherche des volontaires. N'hésitez pas à prendre contact avec Karen Berthier au 06 50 46 88 29 ou tout autre membre de l'association.



ASSOCIATION SPORTS LOISIRS BRULAIENNE

Vous avez envie de vous maintenir en forme dans une ambiance sympathique et conviviale, venez nous rejoindre tous les mercredis soir de 19 h 30 à 20 h 30.

Cotisations : 60 € pour l'année, la saison démarrera le 7 septembre 2022.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Patricia au 06 40 07 67 88.

ASSOCIATION NOTRE DAME DES BRULAIS

Cette année nous préparons de nouveau le 15 août 2022 avec plaisir : la messe et ensuite le repas.

Nous ferons parvenir dans les boîtes aux lettres un courrier pour les inscriptions.

ASSOCIATION TOUS ENSEMBLE

- Atelier mémoire

L'atelier mémoire est en vacances, il reprendra le mardi 20 septembre 2022 à 14h30 à la salle de la mairie.

Venez nous rejoindre avec stylo, crayon, gomme et cahier.

Nous comptons sur votre présence.

- Atelier papiers

Les cours de petits papiers reprendront le 13 septembre 2022 à 14h30 à la salle de la mairie.

13. LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

VHBC prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques, espèce invasive voire nuisible.

Pour ce faire, VHBC signe chaque année (depuis juillet 2015) une convention avec la Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FGDON35).

276 nids en 2020 et 151 en 2021 ont ainsi été détruits sur l'ensemble du territoire communautaire.

J'ai un nid de frelon asiatique chez moi, que faire ?

- ne pas engager une destruction seul au risque de se mettre en danger et de rater l'intervention,
- mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès au nid,
- signaler le ou les nids en mairie. En cas d'indisponibilité de la mairie, contacter directement la FGDON 35 au 09 75 53 57 91,
- le FGDON mandate une des entreprises référencées,
- l'entreprise détruit le nid et la facture est envoyée directement à VHBC.

14. CAMPAGNE DE PIEGEAGE DES RAGONDINS

Une campagne de piégeage de ragondins est de nouveau organisée en ce moment. Tout volontaire peut s'adresser à la mairie.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : le Maire

DIRECTRICE ADJOINTE : *Chrystèle BRUNARD* (vice-présidente du 4C)

RESPONSABLES DES EDITIONS et de la PUBLICATION : *les membres du comité consultatif communal à la communication (4C)* :

Alain LACORNE, Isabelle GUIHARD METAYER, Jeannine LEVIEIL, Yolande DEUTSCH, Karen BERTHIER, Eric LECLERC.